

DECISION

OBJET : LE CREUSOT - place de la Molette - Intervention de la Communauté Urbaine sur un terrain appartenant à l'OPAC de Saône-et-Loire

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire à compter du 18 juillet 2020, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) est propriétaire des parcelles sises à LE CREUSOT, cadastrées section AD n°537 et n°518, situées place de la Molette,

Considérant que la Communauté Urbaine Creusot Montceau mène un programme de restructuration du réseau d'assainissement place de la Molette, et qu'elle doit entreprendre des travaux de pose de canalisations souterraines et de regards pour mettre en place un nouveau réseau sous la chaussée,

Considérant que pour réaliser les travaux il convient de passer par les parcelles propriétés de l'OPAC de Saône-et-Loire,

Considérant qu'il convient d'établir avec le propriétaire des parcelles une convention autorisant la Communauté Urbaine à intervenir sur un terrain appartenant à un tiers afin de pouvoir procéder aux travaux,

DECIDE ce qui suit :

- d'approuver le principe d'une convention entre l'OPAC de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine, autorisant la CUCM à intervenir dans ses propriétés pour procéder aux travaux liés au programme de restructuration du réseau d'assainissement, place de la Molette sur la commune de LE CREUSOT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention formalisant l'accord des parties ;
- rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil de communauté à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 20 juillet 2021

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 20 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

Handwritten signature of David Marti in black ink, written over a horizontal line.Handwritten signature of David Marti in black ink, written over a horizontal line.